



@Prefet_10 @prefetaube

Femmes victimes de violences conjugales



Une nouvelle action pour faciliter la mobilité des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Suite à l'engagement des mesures du Grenelle départemental de lutte contre les violences au sein du couple, une nouvelle action est mise en œuvre par l'État dans tout le département de l'Aube afin de faciliter la mobilité des victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Les partenaires de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes les victimes pourront faire appel à l'association «Femme au volant Protect» de 8h00 à 20h00, tous les jours de l'année (jours fériés compris).

L'accompagnement des victimes est anonyme, gratuit et assuré dans la discrétion par des conductrices de taxi sensibilisées aux violences et ayant signé une convention avec l'association. L'association ne peut être saisie que par un prescripteur/professionnel dans le cadre d'une procédure sécurisée.

Comme l'a déclaré la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances le 25 novembre dernier : «ce sont les besoins et les attentes des femmes qui doivent orienter nos actions».

Ainsi, cette action vient renforcer toutes les mesures mise en œuvre pour accompagner les victimes de violences conjugales qui, dans le contexte de crise sanitaire et de périodes de confinement, sont exposées à un risque redoublé ainsi que leurs enfants.» Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter : Karine SOUTHON-BASTARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes au 03.25.80.33.33 ou par mail : karine.southon-bastard@aube.gouv.fr



Signature d'un engagement partenarial avec la commune de Bar-sur-Seine

Le 16 décembre 2020, Mme Christine BESSOU-NICAISE, directrice départementale des Finances publiques de l'Aube et M. Gilles BROSSARD, responsable de la Trésorerie de Bar-sur-Seine, ont signé avec M. Dominique BARONI, maire de la Commune de Bar-sur-Seine, un engagement partenarial avec cette collectivité.

Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série de 9 actions autour de trois axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale : améliorer l'efficacité des procédures et le service aux usagers, offrir une meilleure information aux décideurs locaux et développer l'expertise financière et fiscale au service des décideurs locaux.

Ainsi, l'engagement prévoit notamment la mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat avec la signature d'une convention en 2021.

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre.



Deux nouveaux protocoles de participation citoyenne



Les 2 et 8 décembre 2020, M. Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet de Bar-sur-Aube, a signé des protocoles de participation citoyenne pour les communes de **Chavanges et Joncreuil**, aux côtés des représentants de la gendarmerie nationale et des maires concernés.

Ces deux communes deviennent respectivement les **147 et 148ème collectivités** du département de l'Aube à s'engager dans ce dispositif, qui a pour objectif de rapprocher les élus locaux et la population des forces de sécurité de l'Etat afin de lutter contre l'insécurité, développer une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants et améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.



Neuf nouveaux gendarmes volontaires

Le 14 décembre 2020, neuf gendarmes adjoints volontaires (GAV) du groupement de gendarmerie de l'Aube ont prêté serment au tribunal judiciaire de TROYES.

Cet événement majeur dans la carrière d'un militaire de la gendarmerie vient finaliser son cursus de formation et lui permettre d'exercer la totalité de ses prérogatives.

A rappeler que ces nouvelles recrues avaient été affectées plus tôt en raison de la crise sanitaire. Elles sont désormais pleinement opérationnelles.



Plan de relance : 28 projets retenus dans l'Aube



Dans le cadre du plan de relance, 28 projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État ont été retenus dans l'Aube pour un montant de **11 201 793 euros (sur un total de 4 214 projets qui mobilisent 2,7 milliards d'euros au niveau national)**.

Les dossiers sélectionnés concernent la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État implantés dans le département (renforcement thermique, isolation des bâtiments, changement des chaudières, bornes électriques...).

Ces projets permettront d'améliorer tant la qualité d'accueil des usagers que les conditions de travail des agents de l'État.

Parmi les projets retenus dans l'Aube qui mobilisent des crédits importants, peuvent être cités : la rénovation énergétique de bâtiments de l'enseignement supérieur et de l'antenne du CROUS (remplacement de matériaux par des matériaux plus performants) ; le regroupement des services de l'État à Troyes (bâtiments Jules Guesde et Charmilles) ; la réfection de façades, le remplacement de fenêtres, l'isolation de combles pour le groupement de gendarmerie de l'Aube à Rosières-près-Troyes ; le remplacement de chaudières au fuel par des chaudières au gaz pour le camp militaire de Mailly-le-Camp ; l'achat et l'installation de bornes de recharge véhicules électriques pour la préfecture de l'Aube et la direction départementale des territoires.

L'ensemble des projets sélectionnés sont consultables sur le site de l'immobilier de l'État : <http://cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr/batiments>

Opération «poignées de portes»

Le ministre de l'Intérieur, a fait de l'amélioration des conditions de travail des policiers et des gendarmes une priorité.

Le plan de réalisation d'opérations d'entretiens et de petits travaux intitulé «Poignées de porte» a été engagé pour près de 26 millions d'euros sur l'ensemble du territoire national dans les locaux des services de police nationale et de gendarmerie.

Dans le département de l'Aube, au 1er décembre 2020, près de 24 000€ de travaux ont déjà été réalisés pour de la rénovation, de l'entretien ou de la mise aux normes et mise en sécurité des bâtiments.

Sécurité routière



Directeur de la publication :

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube

Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX